



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction départementale
des territoires de la Vienne

Service Eau et Biodiversité

Bilan 2019 des autorisations préfectorales de tir de sanglier du 1^{er} juin au 14 août 2019

(écrire lisiblement – à remplir par le bénéficiaire de l'autorisation et à retourner à la DDT, même en l'absence de prélèvements, **au plus tard le 15/09/2019, art.R424-8 du CE**)

Bénéficiaire de l'autorisation :

Nom du territoire : **N° de territoire :**

Massif cynégétique n° : **Commune :**

1/ Bilan des interventions

	<input type="checkbox"/> Tir à l'approche ou à l'affût du sanglier *		<input type="checkbox"/> Battue aux sangliers*	<input type="checkbox"/> Tir d'été du brocard*
	Du 01/06 au 30/06/2019	Du 01/07 au 14/08/2019	Du 01/07 au 14/08/2019	Du 01/06 au 08/09/2019
Numéro de l'autorisation				
Nombre de sorties				
Date(s) des battues				
Nombre maxi. de sangliers observés par sortie				
<u>Nombre de sangliers prélevés</u>				

***Rappel :** toute personne autorisée à chasser, avant l'ouverture générale, le chevreuil à l'approche ou à l'affût (cf notification de plan de chasse individuel) ou le sanglier à l'approche ou à l'affût (du 1^{er} juin au 30 juin, ou du 1^{er} juillet au 14 août) ou en battue (du 1^{er} juillet au 14 août), peut également chasser le renard dans les mêmes conditions. Le bilan des prélèvements de renards est à adresser à la FDC 86.

2/ Descriptif des sangliers prélevés

Date/...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....
Sexe										
Poids										

3/ Observations

La pratique des tirs a-t-elle permis de prévenir des dégâts agricoles dus aux sangliers? Oui Non *

* **Observations** (types de cultures préservées, autres mesures de prévention mises en oeuvre, difficultés particulières, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux) :

.....

.....

.....

.....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères.

Fait àle.....

Signature